

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

CM 15 mars 2018

I – LE CONTEXTE

A – Le contexte national*

*Note de conjoncture de la Banque Postale (septembre 2017) :

Les principaux indicateurs économiques

Après plusieurs années de croissance quasi nulle, la reprise attendue de l'activité économique s'est confirmée tout au long de l'année 2017. Le PIB s'établit à +2% en 2017, soit le meilleur résultat depuis 2010.

Cela tient à une amélioration de l'environnement international, et notamment de la bonne santé de la zone Euro, qui a permis d'enclencher une dynamique interne positive en matière d'investissement et d'emploi. La croissance est en effet largement tirée par une reprise de l'investissement productif tous secteurs confondus (prévision de +4% en 2017), ainsi que par l'accélération de la consommation des ménages (biens et services), aidés tous deux par des taux d'intérêts restant très bas et dont la remontée ne s'est pour l'heure que faiblement amorcée.

Le taux d'inflation reste de la même manière relativement bas (+1% en 2017), ce dernier ne devrait connaître qu'une légère accélération sur les deux prochaines années, pour atteindre un taux proche des +2% en 2022.

Ces résultats positifs permettront très probablement à la France de respecter ses engagements communautaires dans sa trajectoire de réduction des déficits publics dont le taux 2017 devrait passer sous la barre des 3% du PIB et ceci pour la première fois depuis 10 ans (+2,9 du PIB en 2017, et prévision de 2,6% du PIB en 2018).

Sur le plan de l'emploi, les indicateurs sont également encourageants. La baisse du chômage semble s'amorcer progressivement.

Tendances globales sur les finances locales 2017 et perspectives

De manière relativement surprenante, les perspectives 2017 laissent entrevoir des collectivités locales qui regagneraient des marges de manœuvre financières.

Leur épargne globale (41,5 milliards) enregistrerait une hausse de +2,2% par rapport à 2016, en raison de la très bonne tenue des recettes globales, et d'un effort conséquent sur leurs dépenses de fonctionnement.

Même si les situations restent très disparates en fonction des niveaux et strates de collectivités, ainsi que des territoires, la progression globale des recettes de fonctionnement (+1,6%) serait ainsi supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (+1,5%).

Pour le bloc communal plus spécifiquement, l'évolution des recettes devrait s'établir à +0,5%. Le faible dynamisme de la fiscalité directe TH et TF (+1,7%, principalement en raison des mesures d'exonération pour les personnes de condition modeste) est compensée par une croissance

soutenue des droits de mutations, et par une moindre baisse des dotations de l'Etat, la contribution au redressement des finances publiques ayant, pour mémoire, été divisée par deux en 2017 pour les communes.

En matière de dépenses, l'effort de maîtrise se confirme (+0,3% seulement) même si celui-ci est inférieur à 2016 (+0,1%). L'évolution des frais de personnel (+1,4%) liée notamment aux mesures gouvernementales (revalorisation du point d'indice, mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations,...) contribue nettement à cette légère reprise, dans la mesure où les charges de personnel représentent la moitié des dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général se stabiliseraient après trois années de forte baisse, et les subventions et participations versées (-0,7%), ainsi que les charges financières (-11,9%), se contracteraient quant à elles pour la troisième année consécutive.

De manière globale, l'investissement, à la baisse depuis trois ans, (-10,6 milliards d'euros entre 2013 et 2016), repartirait à la hausse (+3,7%). Cette reprise reste toutefois modérée, notamment pour les communes et intercommunalités.

Ces investissements sont largement financés par les ressources propres (épargne et subventions perçues) avec un faible recours à l'endettement. Les emprunts diminueraient ainsi de 2,5% portant l'encours global à 182,2 milliards, représentant 9% du PIB, soit moins de 10% de la dette publique globale (93,1% du PIB fin 2016).

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances 2018

Deux textes particulièrement attendus déterminent les orientations gouvernementales en matière de finances locales : La loi de finances pour 2018 qui s'inscrit lui-même dans la première annuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Trois axes marquent particulièrement les collectivités territoriales de la strate de la ville de Quiberon.

1) La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 **fixe un objectif d'économie de 13 milliards d'euros par les collectivités locales sur 5 ans** permettant à l'Etat de tenir sa trajectoire de réduction des déficits publics.

Pour ce faire, la loi fixe un taux d'évolution impératif des dépenses de fonctionnement des collectivités, ce qui constitue un changement d'orientation majeur dans les relations Etat/collectivités locales. L'effort ne sera ainsi pas réalisé par une baisse des ressources, mais par un encadrement et un contrôle des dépenses, dont l'évolution devra s'inscrire dans les taux de croissance suivants :

- +1,2% pour les Régions
- +1,4% pour les départements
- +1,1 pour le bloc communal

Un mécanisme de correction, restant à définir par la loi, (réduction des concours financiers de l'état), viendra sanctionner les collectivités en cas d'écart entre les objectifs programmés et ceux réalisés. Pour les régions, départements, communes de plus de 50 000 habitants, et intercommunalités de plus de 150 000 habitants (319 collectivités), une contractualisation avec l'Etat viendra préciser les modalités de respect de ces objectifs, et pourrait hypothétiquement tenir compte de la diversité des situations à l'échelle locale.

2) Le projet de loi de finances pour 2018 intègre une **réforme importante en matière de taxe d'habitation** sur les 3 prochaines années. L'objectif est d'exonérer totalement, d'ici 2020, environ

80% des ménages, par le biais d'un seuil d'exonération sur le revenu fiscal de référence fixé entre 27 000 € pour une personne seule et 55 000 € pour un couple avec deux enfants.

S'agissant d'un dégrèvement, la perte de ressources pour les collectivités locales sera intégralement compensée par l'Etat pour les trois prochaines années.

3) La fin de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités, **le renforcement de la péréquation et la reconduction des mesures de soutien à l'investissement local.**

L'enveloppe globale de la DGF ne devrait pas être baissée en 2017, contrairement aux quatre précédentes années.

Le dispositif de péréquation horizontale est pérennisé. La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. Concrètement, les collectivités riches (détermination de la richesse en fonction du potentiel financier agrégé des communes et intercommunalités) versent une dotation à un Fonds (Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC) qui reverse une dotation aux collectivités plus modestes. Le FPIC est stabilisé définitivement à 1 milliard d'euros.

Enfin, il est à noter la pérennisation en 2018 de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement pour un total de 1 milliard d'euros.

- (1) voir en annexe également, éléments du Rapport de l'Observatoire des finances locales « Les finances des collectivités locales en 2017 », site internet : http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/OFL2017_00.pdf (extraits annexe) et du Rapport de la Cour des Comptes 2017 sur les Finances locales.

B – Le contexte local

La ville de QUIBERON ne subira pas une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat en 2018.

Il est néanmoins nécessaire de rappeler qu'en stock (la perte cumulée sur les 5 années précédentes), le manque à gagner s'est élevé à **2 553 520 €** entre 2013 et 2017 soit l'équivalent de plus d'une année de dotation en 5 ans, en améliorant et diversifiant les services rendus à la population, en baissant les taux d'imposition et sans recourir à l'emprunt.

La Ville reste, par ailleurs, fortement impactée par l'emprunt structuré. En 2014 et 2015, elle a dû verser la somme de **1 150 265 €** d'intérêt. La provision depuis 2016 s'élève à 1 168 273 €.

Ainsi, la baisse des moyens d'action de la collectivité depuis 2013 est de 4 872 058 €.

Enfin, la Communauté de communes a bénéficié de divers transferts de compétences au 1er janvier 2017 : Tourisme (développement, et transfert des Offices de tourisme), Zone d'activité économique Plein Ouest et Gens du voyage, au site du Manio. Ces transferts sont neutres en termes de coûts pour la Commune et même favorable à terme compte tenu des économies d'échelle, de la mutualisation des charges et de la rationalisation des structures. Cependant, dans la mesure où il est procédé à l'évaluation annualisée et, en partie théorique, des coûts de renouvellement, la ville voit diminuer son attribution de compensation pour des dépenses d'investissement qu'elle n'aurait pas réalisées immédiatement. **La diminution de l'attribution de compensation en 2017** hors reversement de la taxe de séjour **s'est élevée à environ 53 000 €.**

Toutefois, **les résultats de ces dernières années illustrent un dynamisme de la station important.**

II – LES RESULTATS 2017

A – La Commune

L'exécution budgétaire en section de fonctionnement pour 2017 a permis de dégager 1 293 282 € de capacité d'autofinancement brute (884 817 en 2016). La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dette. Si l'on déduit les annuités de la dette, on obtient une C.A.F. nette de 957 404 €. (556 829 en 2016).

La section d'investissement, quant à elle, dégage un excédent de 608 406 € (982 096 € en 2016).

Au total, **les résultats consolidés** (budget principal et budgets annexes) du compte administratif 2017 s'établissent à **2 158 784 € d'excédents** (2 023 041 € en 2016).

1 - LE FONCTIONNEMENT

	comptes	CA 2016	% évolution	CA 2017
Produits d'exploitation	70	1 736 912	9%	1 889 157
Autres produits de gestion courante (Produits domaniaux)	75	1 022 430	-13%	889 657
Produits exceptionnels	77+777+7788+7815	1 395 164	-86%	196 290
Produits financiers	76	8	-13%	7
Atténuation de charges	O13	2 129	620%	15 327
Remboursement rémunération personnel	O13/6419	99 679	-9%	91 054
Dotations Subventions	74	603 382	11%	669 246
Dotation forfaitaire	7411	1 857 771	-6%	1 737 874
Impôts et taxes	73	5 006 411	-6%	4 711 667
Contributions directes	7311	3 392 190	1%	3 427 214
Reprise excédent (pour info)		111 600	584%	763 376
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 227 676	-5,49%	14 390 870
Charges à caractère général O11	O11	3 305 021	-10%	2 985 427
Personnel O12	O12	4 872 697	3%	5 036 734
Autres charges de gestion courante	65	193 879	-6%	183 097
Autres contingents	655	234 297	2%	237 869
Subventions	657	1 088 274	-32%	741 736
Frais financiers	66	42 256	-17%	34 947
Autres charges exceptionnelles	67+675+676	967 532	-98%	22 474
Dotations aux amortissements	O42	909 493	13%	1 029 981
Atténuation de produits	O14	2 405 410	-18%	1 981 051
Provisions	6865	324 000	161%	844 273
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		14 342 859	-9%	13 097 588

Conformément aux objectifs fixés, les dépenses de fonctionnement ont baissé d'une manière plus prononcée que les recettes permettant ainsi de dégager une meilleure capacité d'autofinancement, sans augmentation des impôts et sans recours à l'emprunt.

a) LES RECETTES :

Les recettes de la Commune sont en baisse et atteignent un montant de 13 627 494 € auquel il faut ajouter l'excédent de l'année précédente, 763 376 €.

La baisse par rapport à l'année précédente est de - 5.49 %. **L'année 2016 présentait un certain nombre de spécificités** par rapport aux années antérieures (recettes et dépenses exceptionnelles liées à la vente de l'ancien Centre Technique Municipal et des travaux réalisés en régie notamment). Aussi, l'analyse sera plus pertinente en effectuant une comparaison sur les trois dernières années (voir annexes).

En premier lieu, il est observé une baisse tendancielle de certaines recettes :

- ✓ 73211 - Attribution de compensation : -15.47% (-455 255 € mais, en net, seulement 53 000 € car la ville conserve désormais la taxe de séjour).
- ✓ 7411 - La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat : - 119 897 €
- ✓ 75 - Parmi les produits domaniaux – 38 000 € :
 - - 24 000 € lié à la non perception du loyer de l'Office du Tourisme en raison du transfert de compétence)
 - -10 000 €, de location de la salle Louison Bobet (une manifestation importante (BIMAG) n'a pas été renouvelée : - 5032 €).
- ✓ 76 - Les recettes du Casino : nouvelle baisse du prélèvement communal sur les jeux à hauteur de 19 650 €.

En deuxième lieu, on observe une baisse de certaines recettes liée, en grande partie, à des recettes exceptionnelles en 2016 :

- ✓ Parmi les produits domaniaux :
 - l'excédent de report des budgets annexes a diminué de 60 000 € (son montant était particulièrement élevé l'année dernière en l'absence de dépenses importantes : 606.000 € en 2016 contre 547.000 en 2017).
 - le remboursement du crédit de TVA piscine diminue de 33 000 € en 2017, en raison de dépenses en travaux moindres.
- ✓ 77 - Les produits exceptionnels - 1 198 874 € :
 - vente de l'ancien Centre Technique Municipal (CTM), en 2016, pour un montant de 550 000€ ;
 - Vente d'un terrain à la société AIGUILLON, en 2016, pour un montant de 120.000 € ;
 - Pour les deux ventes, également opérations d'ordre de section à section (sans incidence budgétaire) pour un montant de 415 391 € et de 74 586 € en 2016 ;
- ✓ Remboursements des assurances suite au sinistre de la piscine (68 000 €)
- ✓ 722 - Des travaux en régie pour un montant de 149 000 € ont été réalisés en 2016 (poste de police et CCAS).

En troisième lieu, il est constaté une augmentation de certains produits d'exploitation et taxes :

- ✓ 70 - recettes de redevances :
 - La piscine (+ 14%) + 40 268 € (en 2016, interruption de 25 jours suite à une défaillance des filtres) ;
 - Les contrats de gestion des campings + 18 426 € (+4.7%) : Le Bois d'Amour : 217 875 € (avec application de 12.5% du CA pour la première fois) et Le Conguel : 195 183 € ;
 - les refacturations sur les salaires (AQTA, mise à disposition des services techniques) et les gardes programmées du Centre de Secours : + 73 224 € (+11%) ;
 - les charges locatives de la Maison de Santé en 2016 qui n'étaient pas précédemment intégrées dans ce compte.

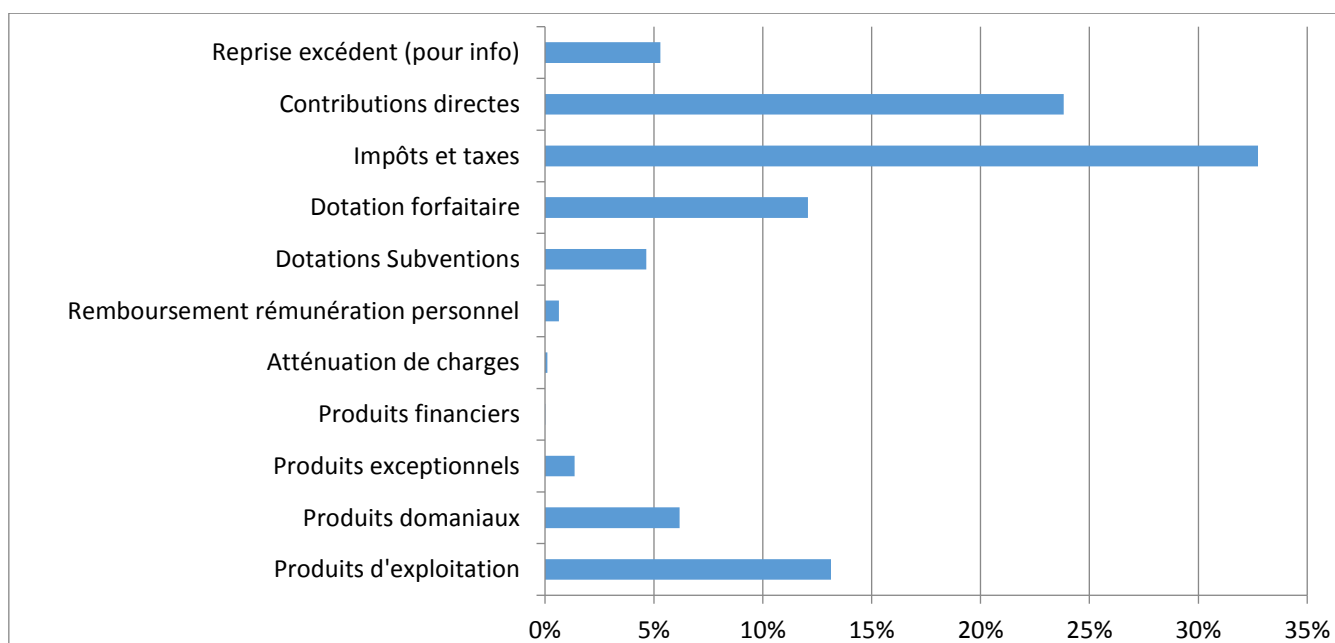
- ✓ 73- impôts et taxes :
 - 7337 - Droits de stationnement : 67 707 € (+9%) ;
 - 73811 - taxe additionnelle aux droits de mutation : 655 6281 € (+15.36%) ;
 - 7362 - La Taxe de Séjour : 468 000 € (+ 10 %).

Ces éléments soulignent le dynamisme de la station.

Enfin, certaines recettes n'ont pas été perçues en 2017 (rattrapage prévu en 2018) :

- Le reversement par la ville de Saint Pierre Quiberon est différé à 2018 pour le coût de la Petite Enfance, Néo emploi et l'ALSH à hauteur de 40 000 €.
- Loyer Ouest production pour 4 000 € (clarification tardive sur l'autorité qui encaisse dans le cadre du transfert de compétence de la ZAE) ;
- la redevance SFR occupation du domaine public pour 8 500€ ;

Ainsi, la répartition des recettes en pourcentage est la suivante :



b) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 13 097 588 €. Elles sont en baisse de 9 % par rapport à 2016, ce qui correspond au souhait de maîtrise des dépenses dans un contexte où les recettes sont incertaines.

Les dépenses des charges à caractère général baissent de 10% :

- ✓ 60632 et 615221 à 615232 : Les dépenses liées aux fournitures de petit équipement et les entretiens et réparations sur les bâtiments diminuent de 220 000 €, en grande partie en raison du non renouvellement des travaux réalisés en régie en 2016. Un effort a néanmoins été maintenu par rapport aux années antérieures (plus de 600 000 € de dépenses).
- ✓ 6232 fêtes et cérémonies : - 80 000 €. Le programme des animations et la communication ont été redéfinis pour être moins onéreux tout en restant qualitatifs. Des moyens importants restent affectés à la culture et aux animations afin de dynamiser la station à l'année (au total plus de 250 000 €, en 2017, hors frais de personnel).
- ✓ 6227 frais contentieux : - 70 000 €. La ville négocie actuellement les frais d'honoraires du cabinet FIDAL et a suspendu le paiement dans cette attente.
- ✓ 6188 divers : - 17 000 € liés à la suppression des TAPS (Temps d'Accueils Périscolaires) à l'école privée.
- ✓ 615558 autres biens mobiliers : - 13 000 € (- 53%) : La remise à niveau du matériel informatique a été réalisée en 2015 et 2016.

Des dépenses exceptionnelles non renouvelées :

Chapitre 042 : opérations d'ordre (compte 675) – En 2016, il avait été inscrit 910.000 € de valeurs comptables des immobilisations cédées qui n'ont pas donné lieu à des opérations en 2017 (cession immobilisation vente du CTM, vente terrains AIGUILLON).

Il est également à noter qu'en 2016, 250.000 € avaient été versés au **budget annexe de l'aérodrome** afin de compenser le déficit structurel. Cette opération n'a pas été renouvelée en 2017 dans la mesure où le projet de transfert de compétence à AQTA n'a pas été finalisé.

Des dépenses exceptionnelles ajoutées :

Les provisions pour l'emprunt toxique s'élèvent à 844 273 € en 2017 (520 273 € au titre de l'année 2017 et 324 000 € au titre de l'année 2016, suite à la décision de la Cour d'Appel de Versailles réformant le jugement du TGI Nanterre et ne retenant plus la responsabilité de DEXIA à 50 %).

Les autres charges de gestion (compte 65) enregistrent une baisse de 32% :

- - 80 000 € pour l'association Les Musicales de Quiberon assurant un peu plus son autonomie ;
- - 5000 € pour l'association du Triathlon dans le cadre de l'organisation du championnat de la Division 1.

Les charges de personnel sont en hausse (compte 64) de 3% (la prévision de 2017 était de + 4.76%) :

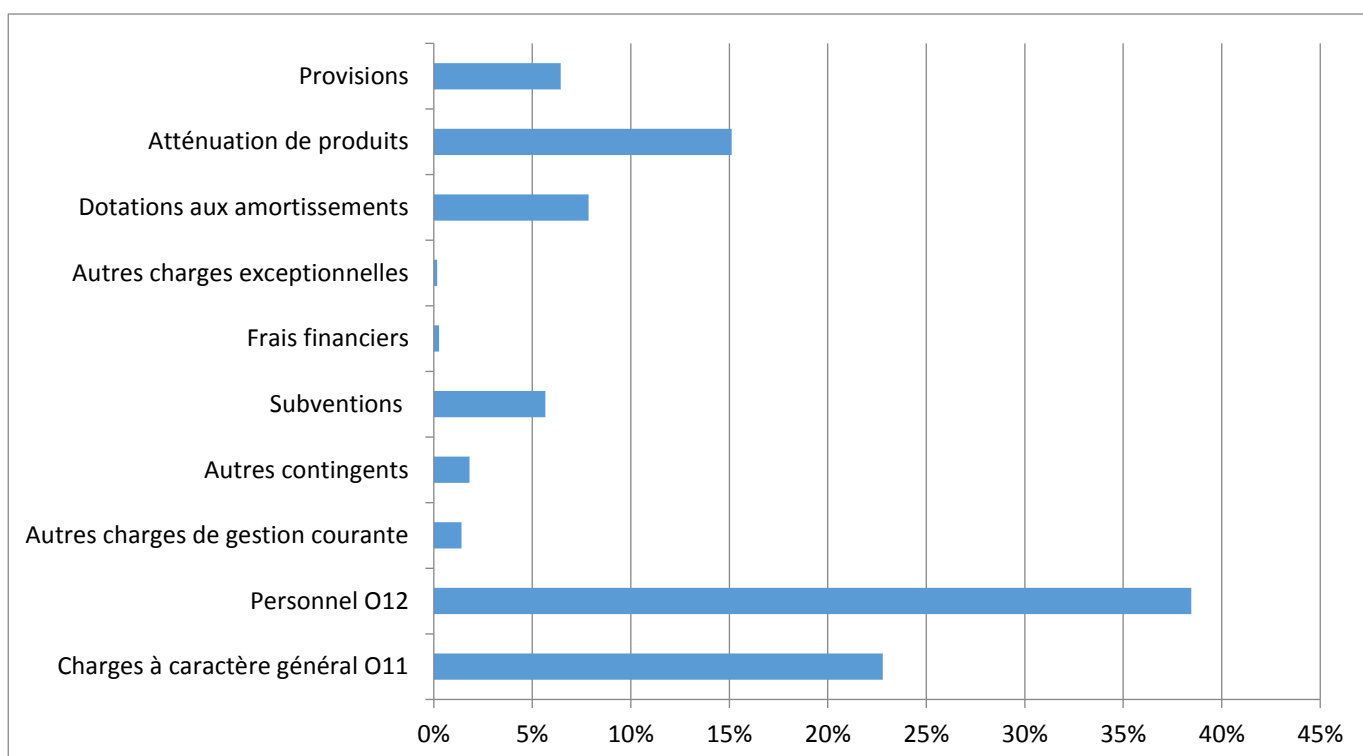
Il est rappelé les raisons de cette hausse :

- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires décidée par l'Etat de 0.6 % et réforme parcours professionnels.
- Réintégration obligatoire d'un agent ayant réussi un concours mais en recherche d'emploi (3.5 mois).
- Renforcement de certains services en raison d'un accroissement d'activités : Cinéma (0.5 ETP), Criée (1 ETP à la suite d'un arrêt de travail notamment), Accueil de Loisirs (0.4 ETP), Service des Sports (1 ETP).

Par ailleurs, le remplacement du Responsable financier, en août, a nécessité un recrutement via le contrat avec le Centre de Gestion afin d'assurer la continuité du service.

Le chapitre sur les dépenses imprévues de 200.000 € budgété par prudence en 2017 n'a pas été utilisé.

Répartition des dépenses 2017 en pourcentage :



2°) LES INVESTISSEMENTS

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 295 670 € auxquelles il faut ajouter l'excédent de l'année dernière de 982 096 € **soit 3 277 766 € (en 2016, 4 559 565 €)**. Les dépenses sont de 2 669 360 €, soit un résultat global de 608 406 € (982 096 € en 2016).

A la demande du Trésorier, il a été procédé à une régularisation comptable qui se traduit par une dépense supplémentaire de 251 054 €, (compte 16876) liée à une dette antérieure mais sans incidence sur le budget car compensée par une recette en investissement au compte 1021.

a) Les recettes :

Les opérations d'ordre sont marquées par une baisse de 965 391 € liées, en particulier, à la vente de l'ancien CTM et d'un terrain.

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » est en baisse :

La taxe d'aménagement a permis de dégager des recettes à hauteur de 144 319 € (212 749 € en 2016).

Les recettes du FCTVA sont moins élevées que les années précédentes en raison de la baisse des investissements ces dernières années que l'on observe auprès de la plupart des collectivités : 400 423 € (567 296 € en 2016).

Cette baisse se traduit également par **un report de l'excédent de fonctionnement en investissement moins élevé** que les années précédentes 121 441 € (en 2016, 1 694 063 € liées notamment aux recettes exceptionnelles).

Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont en hausse de : 339 909 € (en 2016, 198 671 €)

- Département : + 78 612 € ((contrat d'attractivité 36 282 €, travaux école primaire 42 330 €)
- Amendes de police : + 30 000 €
- Groupement de collectivités : + 41 666 € (fonds de concours 2015 et 2016 versés par AQTA).

La ville procède désormais systématiquement à la recherche de financements extérieurs.

b) Les dépenses :

Les principales dépenses d'investissement ont été les suivantes :

Aménagements :

- Boulevard Chanard : 281 245 €
- Rue de Kervozes : 285 265 €
- Liaison verte (Brétino-Port Haliguen) : 73 290 €

Equipement structurant :

- Tennis du bois d'amour : 210 000 €

Rénovation de bâtiments :

- Rénovation de l'école Primaire : 342 067 €
- Maitrise d'œuvre du Tennis Saint Clément : 36 489€

- Rénovation toiture du bâtiment ALSH : 9 832 €
- Sanitaires et contrôle d'accès au gymnase : 30 000 €
- Funerarium : 31 390€

Divers :

- Eclairage public (rénovations et extensions) : 203 580 €
- Vidéo protection : 37 961 €
- Matériel pour restaurant municipal : 34 230 €
- Matériels informatiques : 23 397€ (remise à niveau du parc informatique : 10 273€ ; classe numérique pour l'école : 9 543 €)

c) Présentation comptable :

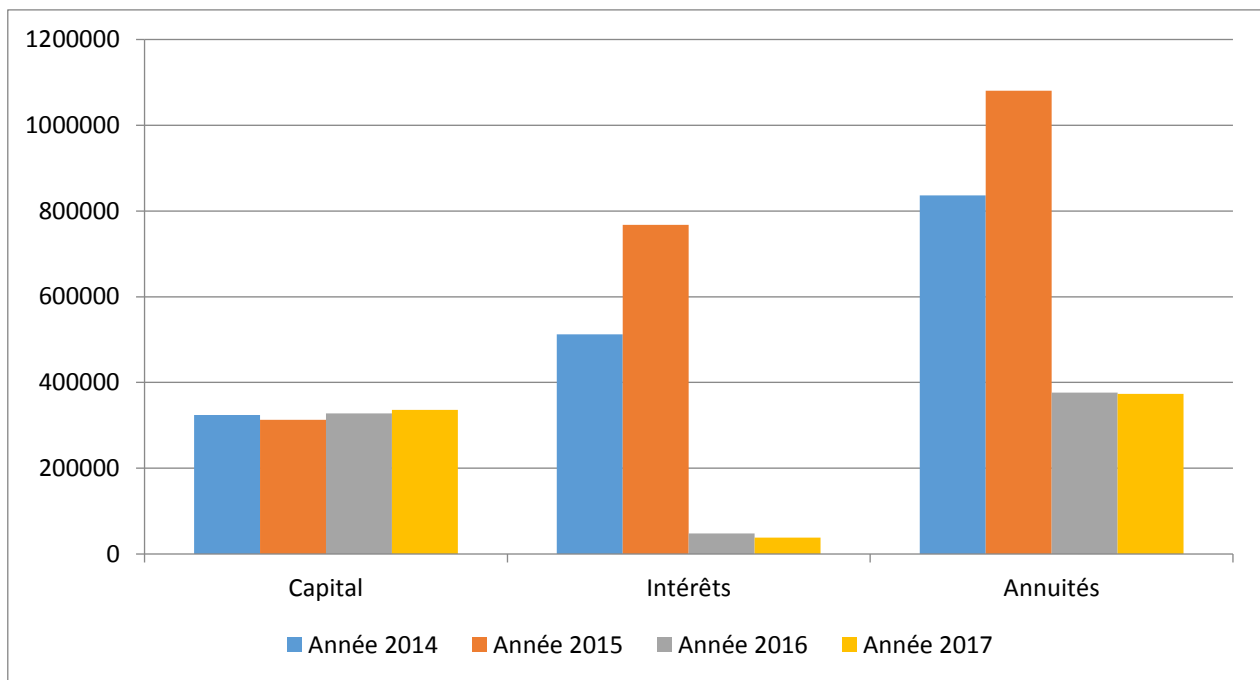
DEPENSES		RECETTES	
Rbt capital emprunt	598 232 €	Excédent reporté	982 096 €
Amortissements Subventions	68 036 €	Affectation N-1	121 442 €
Immobilisations incorporelles	215 377 €	Fctva	400 423 €
		Dotations (10)	257 200 €
Acquisitions	549 815 €	Taxes Aménagement	144 319 €
Travaux	1 237 899 €	Subventions (13)	339 909 €
Titres de participations	0 €	Amortissements	1 029 981 €
		Dépôt et cautionnement	2395 €
Cessions	0 €	Cessions	0 €
Total	2 669 359 €	Total	3 277 765 €
		Solde	608 406€

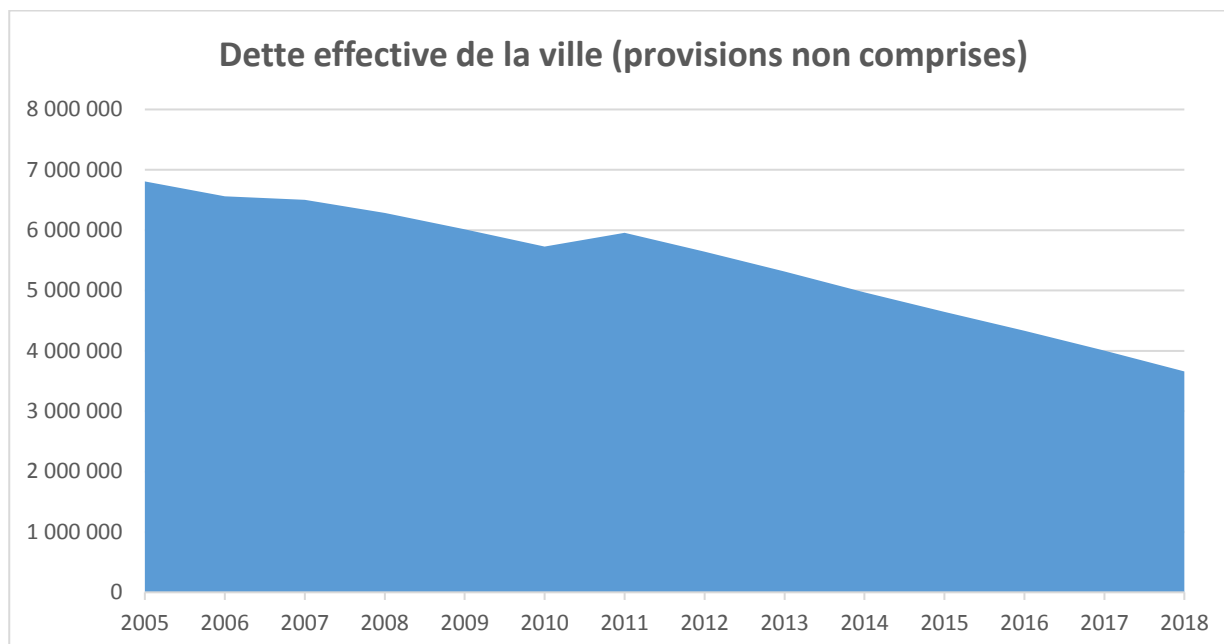
3°) STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Structure d'emprunt	Nombre	Capital Restant dû	Structure de la dette en %
A Taux fixe ou variable simple	9	1 349 651,67 €	34 %
B Barrière simple sans effet levier	1	139 784,96 €	4%
F Hors charte	1	2 451 600,66 €	62%
Total montant des Emprunts	11	3 941 037,29€	100%

	Capital	Intérêts	Annuités	Provisions taux actuel emprunt toxique
2014	324 242 €	512 331 €	836 573 €	
2015	312 758 €	767 684 €	1 080 441 €	
2016	327 988 €	48 258 €	376 246 €	580 562
2017	335 878 €	37 929 €	373 807 €	587 711

EVOLUTION DE LA DETTE (provisions non comprises)





Il faudrait 3 années à QUIBERON pour rembourser sa dette si la totalité de sa CAF y était affecté, ce qui est un excellent ratio étant considéré que la zone de vigilance se situe entre 10 et 15 ans.

Ceci est à relativiser compte tenu de l'emprunt structuré et du montant exorbitant des IRA. Le ratio passerait alors à environ 9/10 années.

B – LES BUDGETS ANNEXES

1°) RESULTATS D'EXPLOITATION 2017

Budget principal et budgets annexes	Recettes Fonctionnement	Dépenses de Fonctionnement	Solde exploitation
Commune (budget principal)	13 627 494 €	13 097 588 €	529 906 €
Campings	518 495 €	249 466 €	269 029 €
Cinéma	254 760 €	279 050 €	- 24 290 €
Port de pêche	7 904 643 €	7 839 810 €	64 833 €
Parking du Sémaphore	619 827 €	420 914 €	198 913 €
Aérodrome	33 635 €	82 656 €	- 49 021 €
Mouillages	33 063 €	24 723 €	8340 €
Zone artisanale	328 391 €	328 391 €	0 €

2°) DETAIL DES BUDGETS ANNEXES

1 - Le Port de pêche

LE PORT DE PECHE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 839 810, 95€	98 414,79€
Recettes	7 904 643, 37€	221 722,40€
Résultat	+ 64 832,42€	+ 123 307.61€
Excédent (2016)	-404 553,02€	+795 624,40€
Solde (2017)	-339 720,60€	918 932,01€
Résultat global 579 211,41 €		

L'année 2017 révèle un résultat de fonctionnement positif qui souligne le dynamisme de la Criée avec des volumes et prix de vente qui ont augmenté une nouvelle fois de plus de 10%.

La Criée a dû faire face à des dépenses en personnel imprévues en raison d'un arrêt maladie et d'un arrêt de travail.

Pour 2018, un recrutement vient d'être effectué afin de faire face à l'augmentation importante des volumes à traiter. Des investissements structurants sont également nécessaires pour remettre à niveau les équipements et l'achat de viviers supplémentaires afin de développer l'activité de vente de poissons vivants et le procédé « ikéjime ». La Criée est la première en Bretagne à avoir mis en place un dispositif de traçabilité. Elle se distingue par la vente de produits de qualité.

2 – Le Mouillage Port Maria

LE MOUILLAGE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 723,12€	2 129,21€
Recettes	33 063,07€	7 623,09€
Résultat 2017	+ 8339,95€	+5493.88€
Excédent (2016)	11 606,68€	4 765,84€
Solde (2017)	19 946,63 €	10 259,72 €
Résultat global 30 206,35 €		

Budget annexe stable. Des investissements triennaux sont nécessaires afin d'assurer la solidité des mouillages.

3 – Le Cinéma Le Paradis

LE CINEMA	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	279050,25€	55680,68€
Recettes	254760,73€	25765,47€
Résultat 2017	-24 289,52€	- 29 915,21€
Excédent (2016)	+ 2898,47€	+ 77 919,81€
Solde (2017)	-21391,05€	48 004,60€
Résultat global 26 613,55 €		

Le nombre d'entrées (36 543 entrées enregistrées en 2017) et de manifestations organisées au cours de l'année, avec des artistes de premier plan, souligne le dynamisme exceptionnel de l'équipement.

Des dépenses de mise à niveau restent régulièrement nécessaires. Par ailleurs, le second agent est passé d'un mi temps à un temps complet afin d'accompagner l'accroissement d'activité.

La réfection de la première façade vient d'être achevée et se révèle très réussie, porteuse d'image pour le Cinéma et la Ville.

4 – Le parking du Sémaphore

LE PARKING DU SEMAPHORE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses*	647 914,70€	0€
*Dont Reversement budget principal	227 000€	
Recettes	619 827,92€	10 870,12€
Résultat 2017	198 913€	
Excédent (2016)	+ 66 891,53€	-8 566,12€
Solde (2017)	265 804,75€	2 304€
Résultat global 268 108 €		

Le résultat d'exploitation du parking du sémaphore est en légère baisse en raison d'une baisse de fréquentation en septembre liée aux conditions météorologiques.

En 2018, il est procédé au renouvellement des équipements de péage et de gestion du parking pour une dépense d'investissement de plus de 100 000 €.

5 – L'Aérodrome

L'AERODROME	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	82 656,09€	0€
Recettes	33 635,42€	7368,90€
Excédent (2016)	0€	-272 680,61€
Solde (2017)	-49 020,67€	-199 211,71€
Résultat global - 248 232 €		

Le résultat de l'aérodrome en 2017 tient à des différés d'encaissement ponctuels. Aussi, des recettes de l'ordre de 15 000 € /20 000 € non perçues en 2017 seront recouvrées sur l'exercice 2018.

L'activité reste structurellement déficitaire. Il est prévu, en 2018, le recrutement à 60% d'un agent à l'année afin d'assurer une continuité et s'inscrire ainsi dans une démarche de développement commercial. D'ores et déjà, deux opérateurs privés devraient s'installer : un hydravion et un ULM 3 axes. L'Aéroclub relance également son activité d'ULM pendulaire.

6 – Les campings et aire de camping car

LES CAMPINGS	Fonctionnement	Investissement
Dépenses*	569 466,59€	5245,20€
*Dont Reversement budget principal	320 000€	
Recettes	518 495,91€	24949,70 €
Résultat 2017	269 029,32€	
Excédent (2016)	+52 991,03€	+140 912,03€
Solde (2017)	+ 322 020,35€	+ 160 616,53€
Résultat global 482 636 €		

Ce budget annexe intègre le camping du Goviro, le camping de Kerné et l'aire de camping-cars.

Le camping de Goviro a augmenté ses recettes par le fait de la légère augmentation des tarifs et de la fréquentation.

Environ 18 000 € ne sont pas intégrés dans le budget de l'aire de camping-cars à la suite d'un problème technique (liaison téléphonique Orange interrompue pendant 3 semaines), un horodateur a été installé en urgence. Les recettes ont été intégrées au budget principal « droits de place ».

7 – La Zone d'activité économique Plein Ouest

La compétence a été transférée à AQTA au 1^{er} janvier 2017.

2 terrains pour un montant de 157 954. 11 € ont été vendus à AQTA par acte notarié en date du 28 décembre dernier.

Les stocks seront donc modifiés sur l'exercice 2018.

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A – La maîtrise du budget général

Afin d'éviter l'effet ciseaux et de conserver des capacités d'investissement, il sera recherché à nouveau une stabilisation des dépenses de fonctionnement sur les années 2018 et 2019 par une optimisation des moyens ainsi qu'une meilleure mutualisation avec la Communauté de communes.

La charge financière liée à l'emprunt toxique devrait rester stable sauf évolution du taux de change Franc suisse /Euro. Par rapport à 2017, la ville provisionnera 324 000 € de moins qu'en 2017 (en 2017, il a été effectué un rattrapage de provisionnement au titre de l'année 2016, cf supra).

Les recettes de fonctionnement devront également être stables en 2018. La dotation forfaitaire ne baissera pas.

Bien que nettement inférieures aux moyennes nationale et départementale, la Municipalité maintient son souhait de ne pas procéder à une augmentation des contributions directes.

2017	Quiberon	CARNAC	Moyenne Morbihan	Moyenne Nationale
TH	7.21%	10.80%	23.19	24.19
TFB	11.49%	14.89%	22.72	20.52
TFNB	15.73%	22.59%	49.44	49.15

*Pour mémoire taux d'imposition 2013 :TH 7.33% ; TFB 11.68% ; TFNB 15.99%

L'évolution des recettes est, en partie, tributaire du contexte économique général même si une stratégie a été mise en place pour rendre plus attractive la Ville.

B – Les orientations de dépenses

La Municipalité réaffirme ses priorités :

- **Favoriser l'installation de jeunes ménages** par une politique d'habitat volontariste (acquisitions foncières, logements sociaux) ;
- **Poursuivre une politique de services à la population de qualité** (transport, équipements sportifs comme le tennis du bois d'amour, accueil de loisirs municipal, dispositif passerelle) ;
- **Optimiser les activités économiques de la Ville** par une politique volontariste en direction des activités halieutiques et en renforçant l'attractivité touristique de la station, cela afin de générer de nouveaux flux touristiques et de nouveaux emplois. Ces objectifs passent par un renforcement de l'image de Quiberon, l'amélioration du cadre de vie (accueil, environnement, embellissement, propreté et sécurité : zones de rencontres Bd Chanard, quartier de port maria,...), et l'organisation d'animations toute l'année (portées, dans la mesure du possible par des associations bénéficiant d'une subvention : Presqu'île Breizh, Les Musicales, le triathlon, la fête du Livre,...).

- **Soutenir l'activité culturelle** (Cinéma, Médiathèque, UTL,...) porteuse d'image pour la ville mais également activité essentielle en termes de lien social et d'épanouissement des habitants à l'année.
- **Renforcer le lien social** par un accompagnement fort de proximité et des moyens mis à la disposition des associations. Il est prévu de maintenir le budget global des subventions aux associations malgré le contexte contraint.
- **Procéder à la réhabilitation du patrimoine bâti** de la Commune et à l'amélioration des conditions d'accueil (plan Adap sur les établissements recevant du public, déplacement du CCAS).

Afin de procéder à un renouvellement progressif mais soutenu du patrimoine communal, la Municipalité propose de poursuivre la planification des investissements courants sur les trois prochaines années à hauteur d'environ 800 000 € euros sur les actions suivantes : réfection, entretien et accessibilité de la voirie, circulations douces et patrimoine naturel, réseaux, véhicules et outillages, équipement informatique, réhabilitation et accessibilité du bâti communal.

Le contrat d'attractivité signé avec le Département du Morbihan permettra un subventionnement à hauteur de 25% dans une enveloppe maximale de 3 millions d'euros des opérations liées au développement touristique de la Ville sur une période restante de 3 ans (possibilité de prolongation). Les opérations visées sont : les aménagements du Bd Chanard, de la liaison verte, de Port Maria et de Port Haliguen ainsi que les façades du Cinéma, la marque Quiberon.

La ville recherche désormais systématiquement des possibilités de financement extérieur.

Les investissements se poursuivront à hauteur de 2,5 millions d'euros annuels en moyenne sans emprunt.

Les principales dépenses envisagées en 2018 :

Aménagements :

- Liaison verte et terrain multi-activités : 300 000 €
- 4^{ème} tranche Bd Chanard : 205 000 €
- Aménagement des jardins Hoche : 40 000 €

Bâtiments :

- Extension Bâtiment ASNQ : 250 000 €
- Mise à niveau Tennis Bois d'Amour : 70 000 €
- Lancement étude Gymnase : 50 000 €
- AMO Devenir de l'ELB : 55 000 €
- Réhabilitation hangar Aérodrome : 30 000 €

Divers :

- Eaux pluviales PH : 150 000 €
- Renouvellement matériels Parking des Iles : 120 000 €
- Achat d'une Balayeuse : 100 000 €

- Déclinaison de la marque Quiberon : 70 000 €
- Schéma directeur des circulations douces : 40 000 €
- Informatique : 40 000 €
- Chicanes de sécurité : 40 000 €
- Restaurant scolaire : 35 000 € (mise à niveau des matériels)
- Equipements propreté : 32 000 € (1 véhicules et aspirateur)

Les dépenses structurantes sur les trois prochaines années :

- Port Maria : 2 000 000 €
- ELB/ Hôtel de ville : 1 500 000 € (après vente des droits à construire)
- Liaison verte et terrain multi activités : 1 700 000 €
- Complexe sportif : 800 000 €
- Eaux pluviales Port Haliguen : 400 000 €
- Rue du Roch Priol : 350 000 €
- Logements Multi-sites : 100 000 €
- Mise à niveau Foyer Laïque quiberonnais : 100 000 €
- Façades du Cinéma : 100 000 €
- Mise en accessibilité 120 000 €/an

Et à moyen terme :

- Contournement de Kermorvan : 1 500 000 € (bellevue/Mané/Cassard)
- Aménagement de Port Haliguen : 500 000 €

Les perspectives de recettes exceptionnelles d'investissement sur le mandat :

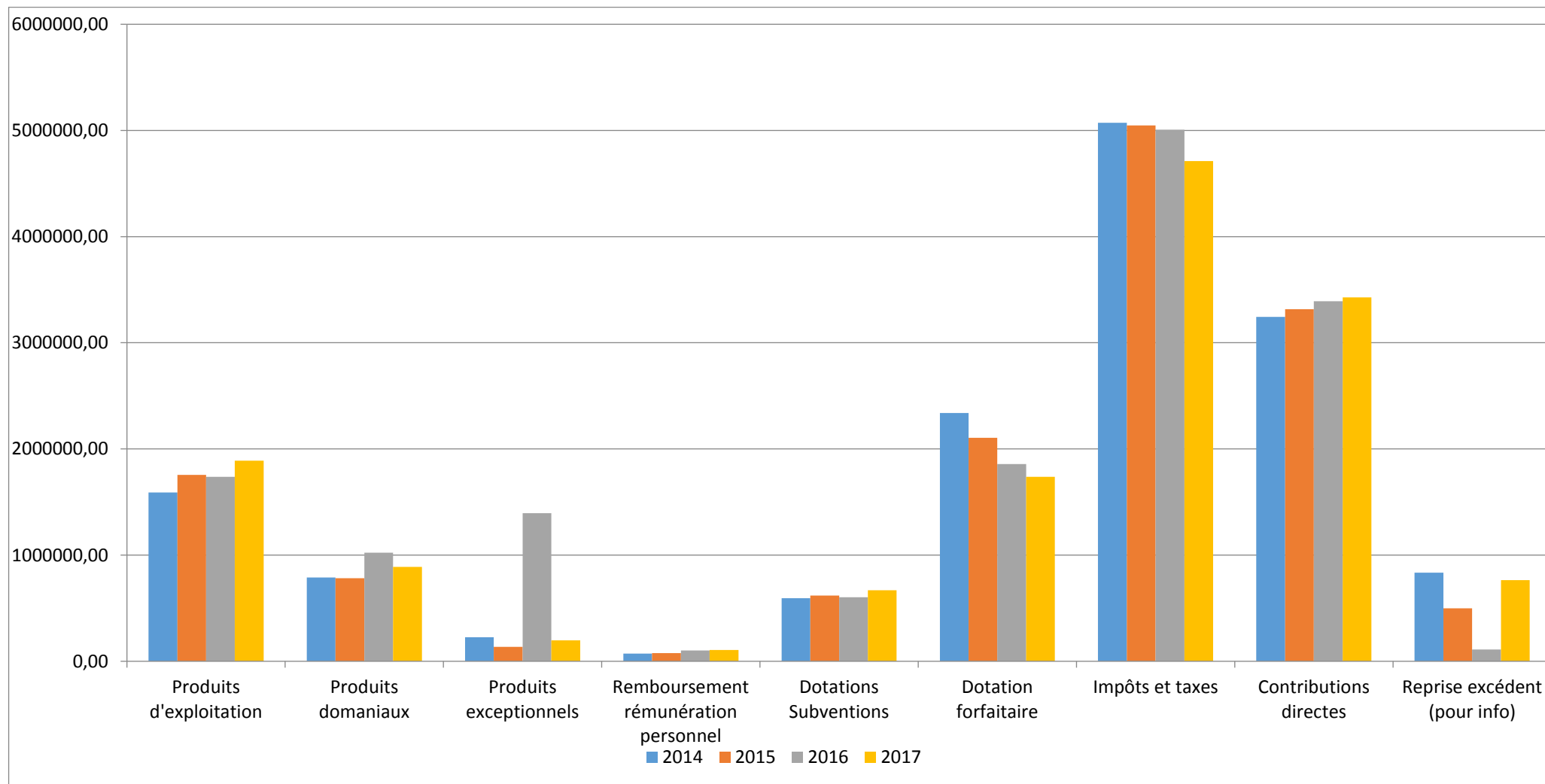
- vente de terrains les Pilotins 3 700 000 € (remboursement EFB : 1 500 000 €)
- vente terrain Général de Gaulle : 400 000 €
- Capacité d'emprunt : 1 500 000 €

ANNEXES

FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DU COMPTE ADMINISRATIF (CA) DE LA COMMUNE

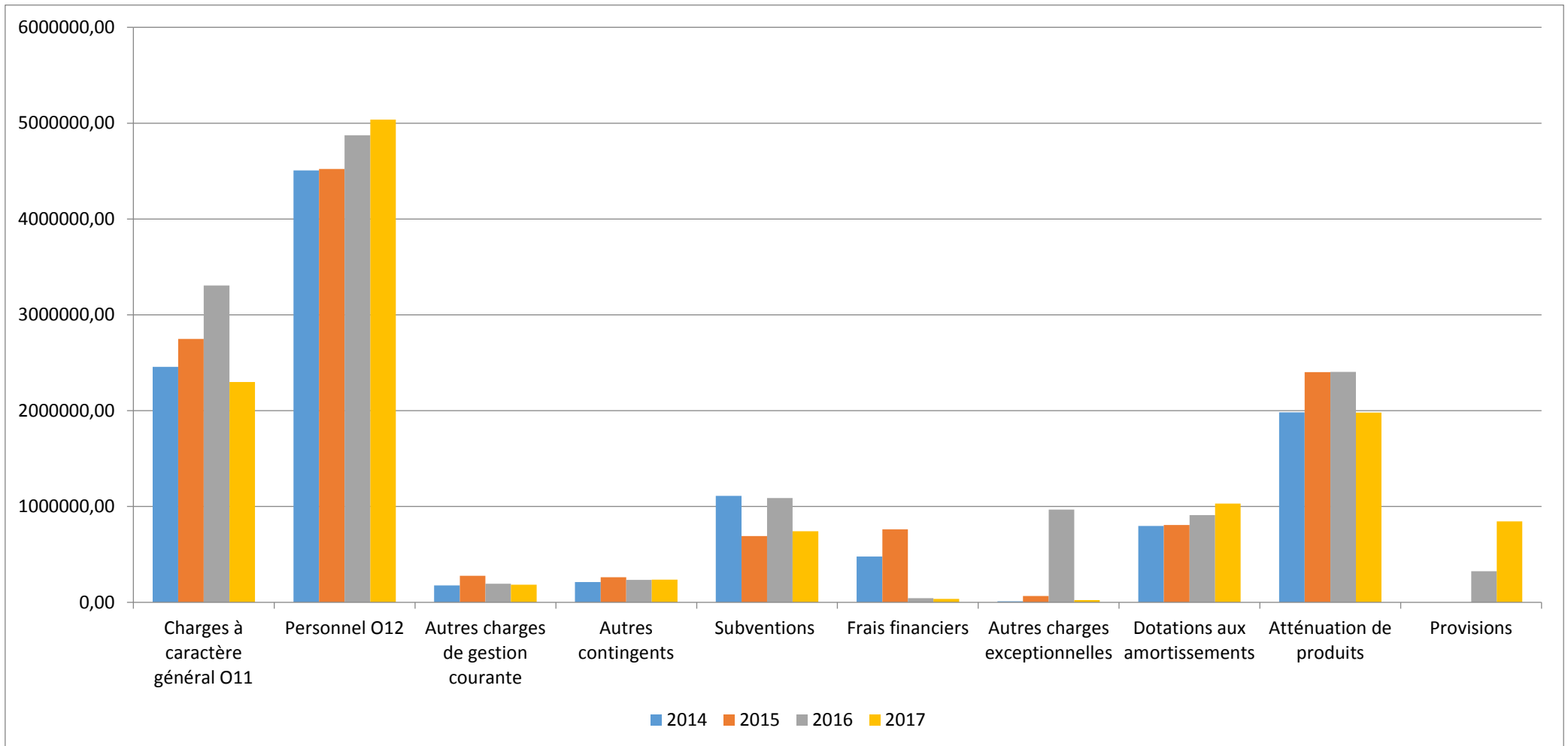
	2014	2015	2016	2017
Produits d'exploitation	1 590 851	1 756 337	1 736 912	1 889 157
Produits domaniaux	790 130	782 053	1 022 430	889 657
Produits exceptionnels	227 595	135 975	1 395 171	196 290
Remboursement rémunération personnel	71 398	77 120	101 808	91 054
Dotations Subventions	594 742	618 397	603 382	669 246
Dotation forfaitaire	2 338 325	2 104 752	1 857 771	1 737 874
Impôts et taxes	5 071 300	5 046 126	5 006 411	4 711 667
Contributions directes	3 244 360	3 316 969	3 392 190	3 427 214
Reprise excédent (pour info)	833 846	498 470	111 600	763 376
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 762 547	14 336 199	15 227 675	14 390 870
Charges à caractère général O11	2 457 913	2 747 996	3 305 015	2 298 427
Personnel O12	4 505 720	4 522 309	4 872 697	5 036 734
Autres charges de gestion courante	177 798	276 754	193 883	183 097
Autres contingents	212 204	260 860	234 297	237 869
Subventions	1 109 866	692 493	1 088 274	741 736
Frais financiers	477 498	762 849	42 256	34 947
Autres charges exceptionnelles	10 860	65 792	967 532	22 474
Dotations aux amortissements	797 627	806 327	909 493	1 029 981
Atténuation de produits	1 983 639	2 401 951	2 405 411	1 981 051
Provisions			324 000	844 273
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 755 124	12 537 329	14 342 858	13 097 588

FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DES RECETTES DU CA COMMUNE



* Des changements d'imputation ont eu lieu entre les impôts et taxes, d'une part, et les contributions directes d'autre part, à partir de 2012.

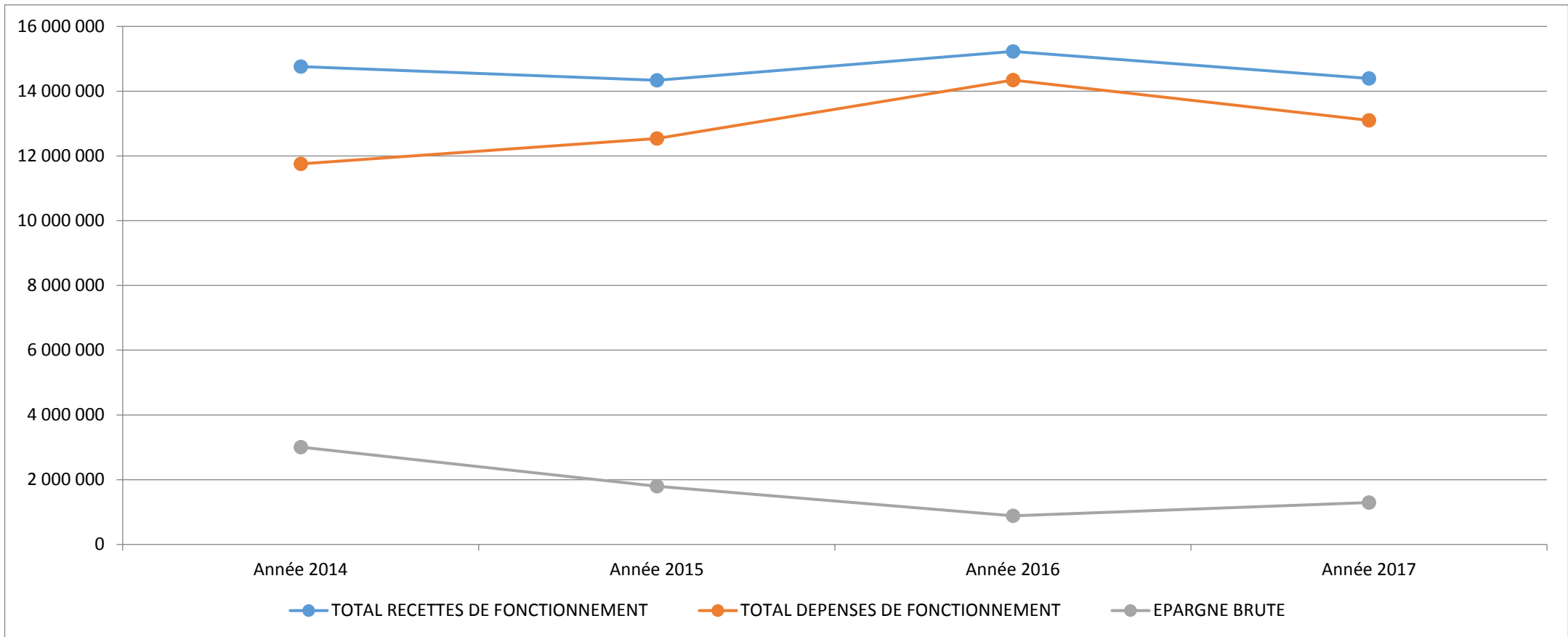
FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DES DEPENSES DU CA COMMUNE



FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DES RESULTATS DU CA COMMUNE

	2014	2015	2016	2017
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 762 546 €	14 336 208 €	15 227 676 €	13 627 494 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 755 124 €	12 537 329 €	14 342 859 €	13 097 588 €
EPARGNE BRUTE	3 007 422 €	1 798 877 €	884 817 €	1 293 282 €
Total remboursement de capital	324 242 €	312 758 €	327 988 €	335 878 €
EPARGNE NETTE	2 683 180 €	1 483 045 €	556 829 €	957 404 €

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2014 A 2017



RESULTATS CUMULES ET CONSOLIDES 2017

Budgets	Investissement		Fonctionnement	Global
Commune	608 406,41 €		1 293 282,03 €	1 901 688,44 €
Campings	160 616,53 €		2020,35 €	162 636,88 €
Aérodrome	-199 211,71 €		-49 020,67 €	-248 232,38 €
Parking Sémaphore	2304,00 €		38 804,75 €	41 108,75 €
Cinéma	48 004,60€		-21 391,05€	26 613,55 €
Port de pêche	918 932,01€		-339 720,60€	579 211,41 €
Mouillages	10 259,72 €		19 946 63 €	30 206, 35 €
Lotissement	-364 729,37 €		30 280,39 €	-334 448,98 €
Global	1 184 582,19 €		974 201,83 €	2 158 784,02 €

RATIOS FINANCIERS

Informations Financières	QUIBERON 2017	Moyenne stations touristiques hors montagne 3 500 à 10 000 habs 2015	Moyenne de la strate 5 à 10 000 habs 2015
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 195 € / hab	944 €/hab	964/hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	2432 € / hab	1137 €/hab	1145/hab
Produits des impositions directes / population	663.57 € / hab	549 €/hab	506/hab
Dépenses d'équipement brut / population	604 € / hab	224 €/hab	249/hab
Encours de dette /population	770 € / hab	962 €/hab	900/hab
DGF / population	339 € / hab	174 €/hab	185/hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	40.5 %	53.2%	54.9%
Dépenses de fonctionnement et rbt dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93.2 %	92.6 %	91.7 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24.86 %	19.7 %	21.8 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	31.6 %	84.6 %	78.6 %

Rapport de la Cour des comptes sur les Finances publiques Locales (extraits, oct 2017)

Durant la période 2012-2014, les charges de fonctionnement des collectivités du bloc communal ont évolué plus rapidement que leurs produits de fonctionnement, dégradant ainsi leur épargne brute. Cet effet de ciseaux s'est interrompu en 2015, année marquée par une amélioration de l'épargne brute du bloc communal. Cette tendance s'est confirmée en 2016.

1 - Le ralentissement des recettes de fonctionnement

L'exercice 2016 est caractérisé par une augmentation des recettes de fonctionnement de 771 M€ (+ 0,7 %) moins forte que celle de l'exercice précédent (+ 1,8 %) mais en progression continue depuis 2012. En effet, la hausse des produits fiscaux⁴¹ et des autres recettes⁴² (+ 1,9 Md€) a compensé la réduction des dotations et participations (- 1,2 Md€), due principalement à la baisse de la DGF (- 1,8 Md€)⁴³. En moyenne, cette dernière a représenté 1,7 % des recettes des collectivités du bloc communal.

En 2016, les recettes fiscales du bloc communal ont augmenté (+ 1,9 %) moins fortement que l'année précédente (+ 5,5 % en 2015). La fiscalité des EPCI est à l'origine de cette augmentation⁴⁴ dont profitent aussi les communes *via* les reversements au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire⁴⁵. Toutefois, les recettes de la fiscalité directe (+ 1,6 %, soit 0,9 Md€) ont été moins dynamiques que celles de la fiscalité indirecte (+ 3,4 %, soit 0,4 Md€).

Alors que les autres recettes n'ont représenté que 11 % de l'ensemble des produits de fonctionnement des collectivités du bloc communal, leur progression de 683 M€ en 2016 (+ 6,3 %) a atténué la baisse des dotations. Cette croissance a été portée par les produits des services (+ 294 M€), les produits financiers (+ 81 M€) et les produits exceptionnels (+ 41 M€), seuls les « autres produits de gestion courante » ayant baissé (- 43 M€).

2 - La progression contenue des charges

Pour la première fois au cours de la période sous revue, les collectivités du bloc communal sont parvenues à contenir (+ 0,8 %) la progression de leurs dépenses de fonctionnement. D'un montant de 735 M€, celle-ci a résulté d'un léger recul des dépenses des communes (- 88 M€)⁴⁷ et d'un accroissement de celles des EPCI (+ 823 M€), qui reflètent la poursuite des transferts de charges des unes aux autres.

a) *L'infléchissement des dépenses de personnel*

Premier poste des charges de fonctionnement (49 %), les dépenses de personnel du bloc communal ont nettement ralenti en 2016 avec une progression de 1,1 % contre 2,1 % en 2015, 4,5 % en 2014 et 3,3 % en 2013. Tandis qu'elles ont augmenté de 536 M€ dans les EPCI, elles ont diminué de 70 M€ dans les communes. De manière globale, l'évolution des dépenses de personnel s'explique principalement par la faible progression des rémunérations (+ 0,9 %, soit 278 M€) et des charges de sécurité sociale et de prévoyance (+ 1,5 %, soit 180 M€). Compte tenu du glissement vieillesse-technicité (GVT) et de la revalorisation du point d'indice, cette évolution de 1,1 % résulte sans doute principalement d'une stabilisation voire d'une baisse des effectifs. L'impact de la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 %) au 1^{er} juillet 2016 et des nouvelles normes (126 M€ selon l'estimation réalisée par le CNEN) a représenté plus du quart de la hausse des dépenses de personnel du bloc communal (466 M€).

b) *Une baisse de presque tous les autres postes de charges*

Globalement, des baisses ont été enregistrées sur les achats de biens et services (- 287 M€), les subventions versées (- 133 M€), les charges financières (- 119 M€) et les « autres dépenses » (- 13 M€). Elles n'ont néanmoins pas compensé l'augmentation des charges de gestion courante⁴⁸ (+ 821 M€).

En 2016, le poste des achats de biens et de services s'élevait à 22,3 Md€ et représentait près du quart des dépenses du bloc communal. Cette catégorie de dépenses poursuit sa trajectoire à la baisse (- 1,3 %) amorcée en 2013. Les mesures d'économie ont porté sur les services extérieurs (contrats de prestations de services et transports de biens et collectifs) et les achats de biens non stockés (fluide, énergie). La réduction, pour la seconde année consécutive, des subventions de fonctionnement s'est réalisée principalement au détriment des organismes publics tels que les communes (- 23 M€) et les établissements et services rattachés (- 17 M€) et des organismes de droit privé (- 76 M€). L'exercice 2016 a mis fin à une période d'augmentation continue des charges financières du bloc communal (- 3,9 % contre + 2 % en 2015, + 0,5 % en 2014 et + 2,2 % en 2013).

Avec une baisse de 14 M€ sur un montant total de 1,8 Md€, le poste de charges relatif aux « autres dépenses » a été efficacement maîtrisé. En revanche, le poste des « autres charges de gestion courante » s'est accru de manière importante (+ 8,6 %) essentiellement en raison des dépenses liées aux contingents et participations obligatoires (+ 610 M€).

Au total, l'évolution maîtrisée de leurs charges (+ 735 M€), à peine inférieure à celle de leurs recettes (+ 771 M€), a permis en 2016 aux collectivités du bloc communal de stabiliser leur épargne brute (15,8 Md€, soit + 0,2 %). En revanche, du fait d'un montant d'emprunts remboursés supérieur à celui de l'exercice précédent, leur épargne nette s'est réduite de 0,6 % à 7,7 Md€ en 2016.

3 - Une baisse ralentie des dépenses d'investissement

Alors que l'autofinancement net disponible du bloc communal a diminué de 1,3 Md€⁵¹, la baisse de l'investissement a été limitée à 51 M€ (- 0,2 %). La baisse des dépenses d'investissement a touché les dépenses d'équipement (- 83 M€) et non les subventions d'investissement (+ 56 M€). Elle est la résultante d'une diminution des investissements des EPCI et d'une augmentation à peine inférieure de ceux des communes.

Le recours à l'emprunt a été supérieur de 1,5 Md€ au besoin de financement. L'accroissement de l'encours de dette (+ 1,3 Md€) a permis de renforcer le fonds de roulement (+ 1,5 Md€). La capacité de désendettement des collectivités du bloc communal est demeurée relativement stable sur la période 2012-2016 (+ 1 an).

OBSERVATOIRE DES FINANCES LOCALES (EXTRAITS DU RAPPORT 2017)

En 2016, les dépenses de fonctionnement du secteur communal diminuent de 0,2 %. Cette baisse s'inscrit dans la continuité du ralentissement des dépenses intervenu entre 2013 et 2015. Elle concerne uniquement les communes (-1,5 %) tandis que les dépenses des groupements à fiscalité propre sont dynamiques (+3,6 %). Le recul provient de la faible croissance des frais de personnel (+1,2 %, après +2,0 % en 2015) et de la diminution des autres dépenses, notamment les achats et charges externes (- 1,2 %) et les dépenses d'intervention (-2,1 %).

Les recettes de fonctionnement sont elles aussi en diminution en 2016 (-0,5 %). Cela s'explique par la baisse des concours de l'État (-8,5 %) et par la faible croissance des impôts locaux (+1,7 %, en raison notamment de la stagnation des recettes de la taxe d'habitation). Ainsi, après avoir progressé de 5,0 % en 2015, l'épargne brute recule de 1,7 % en 2016 ; cette baisse est cependant moins marquée que celles observées en 2013 et 2014. Contrairement à ce que laisserait présager un cycle électoral « classique », les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) diminuent pour la troisième année consécutive, à un rythme cependant moins soutenu que lors des deux exercices précédents (- 0,6 %, après -12,0 % en 2014 et -11,4% en 2015). La baisse est plus forte pour les groupements à fiscalité propre (-1,8 %), tandis que l'investissement des communes se stabilise (-0,2 %).

Les recettes d'investissement fléchissent par ailleurs de 9,2 % en 2016. Le secteur communal dégage au final une capacité de financement de 1,9 Md€, qui se traduit par une augmentation du fonds de

roulement et un flux net de dette négatif. Compte tenu de la baisse des recettes de fonctionnement, le taux d'endettement augmente pour atteindre 83,0 % en 2016.

Le secteur communal comprend les communes, les groupements à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris, ainsi que la métropole de Lyon. Cette dernière est une collectivité territoriale à statut particulier et exerce, sur son territoire, les compétences d'un département et d'un groupement à fiscalité propre ; dans les analyses menées dans ce rapport, elle est rattachée au secteur communal, de façon cohérente avec ce qui est fait en comptabilité nationale.

Au 1^{er} janvier 2016, on compte 35 885 communes (France métropolitaine et DOM) suite à la mise en place de 317 communes nouvelles regroupant 1090 anciennes communes. Par ailleurs, on compte 2 062 EPCI à fiscalité propre. En particulier, la métropole du Grand Paris a été créée le 1^{er} janvier 2016 ; elle regroupe 131 communes, 11 établissements publics territoriaux (EPT), qui prennent la suite des groupements à fiscalité propre qui existaient auparavant et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées, ainsi que la ville de Paris qui joue elle-même le rôle d'EPT. La création de cette métropole et de ses EPT a engendré des flux financiers importants entre les communes, les EPT et la MGP, dont le traitement est présenté dans l'annexe 2A du présent rapport. Au 1^{er} janvier 2016, seules 27 communes restent isolées. L'intégration financière mesurant la part, hors reversements fiscaux, des groupements à fiscalité propre dans les dépenses totales du secteur communal s'établit à 26,6 % en 2016, en baisse de 0,2 point par rapport à 2015.

Baisse des dépenses de fonctionnement

En 2016, les dépenses de fonctionnement du secteur communal diminuent (-0,2 %). Cette baisse s'inscrit dans la continuité du ralentissement des dépenses intervenue lors des deux exercices précédents (+0,6 % en 2015, après +2,5 % en 2014 et +3,3 % en 2013).

Alors que les dépenses de fonctionnement diminuent pour les communes, particulièrement pour les plus grandes d'entre-elles, ces dépenses augmentent au sein des groupements à fiscalité propre. Cette progression soutenue s'explique par la montée en charge progressive de l'intercommunalité à fiscalité propre, qui se traduit notamment par des transferts de compétences des communes mais aussi des syndicats intercommunaux vers les groupements à fiscalité propre. Pour les petites communes, jusqu'à 500 habitants, les dépenses de fonctionnement par habitant diminuent quand leur taille augmente. À partir de 500 habitants, ces dépenses s'élèvent régulièrement avec la taille de la commune, pour atteindre 1 340 €/hab. pour les communes de plus de 100 000 habitants. A population identique, les dépenses de fonctionnement par habitant sont, en moyenne, plus élevées pour les communes touristiques et pour les communes de montagne que pour les autres communes (*graphique*). C'est pour les communes à la fois touristiques et de montagne que les dépenses par habitant sont les plus élevées, l'écart étant particulièrement important pour les plus petites communes. Néanmoins, plus les communes sont grandes, plus les écarts entre types de communes diminuent. Au-delà de 20 000 habitants, la tendance s'inverse et les dépenses par habitant des communes ni touristiques ni de montagne sont un peu supérieures à celles des autres communes.

La baisse des dépenses de fonctionnement concerne notamment les achats et charges externes (-1,2 %) et les dépenses d'intervention (-2,1 %), qui diminuaient déjà en 2015 (-1,3 % pour chacun de ces deux postes). La part des groupements à fiscalité propre dans les dépenses d'intervention du secteur communal représente 41,2 %, en progression de 1,4 point par rapport à 2015. Au sein des communes, les achats et charges externes et les dépenses d'intervention diminuent quelle que soit la strate de population.

Les frais de personnel augmentent de 1,2 %, soit un rythme plus faible que les années précédentes (+2,0 % en 2015 et +4,6 % en 2014). Cette augmentation s'explique en partie par les effets de la revalorisation des carrières des agents de catégorie B et C, ainsi que par la hausse de +0,1 point du taux de cotisation employeur due à la CNRACL. Avec 45,2 Md€, les frais de personnels représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement du secteur communal. Cette proportion croît tendanciellement (45,0 % en 2000) : du fait de leur caractère plus rigide, les frais de personnel pèsent ainsi de plus en plus fortement dans les budgets du bloc communal. Les frais de personnel en 2016

sont stables dans les communes, prolongeant le ralentissement de 2015, alors que dans les groupements à fiscalité propre ils progressent à un rythme proche des années précédentes (+6,8 %). Au sein des communes, la situation diffère cependant selon leur taille : les communes de moins de 5 000 habitants voient leurs frais de personnel augmenter alors que celles de plus de 5 000 habitants enregistrent un recul.

Les recettes courantes diminuent

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 107,0 Md€ en 2016, en baisse de 0,5 % après une progression de 1,2 % en 2015. Cette baisse est plus marquée pour les communes (-1,3 %), tandis que les recettes des groupements à fiscalité propre (GFP) restent en hausse (+1,9 %), ce qui traduit l'essor de l'intercommunalité à fiscalité propre. Parmi les communes, les recettes de fonctionnement diminuent dans toutes les strates de population, mais de façon plus prononcée pour les communes les plus peuplées.

Le recul observé pour le secteur communal provient de la baisse des concours de l'Etat, dans le cadre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. En 2016, au sein du bloc communal, les communes contribuent à l'effort à hauteur de 70 %, soit 1 450 M€, et les groupements à fiscalité propre à hauteur de 30 %, soit 621 M€. Le renforcement de la péréquation dans le bloc communal s'est poursuivi en 2016 avec la montée en puissance des deux fonds de péréquation horizontale du secteur communal : le FPIC est augmenté de 220 M€ et atteint 1 Md€ ; le FSRIF est augmenté de 20 M€ et atteint 290 M€.

Les impôts locaux ralentissent nettement en 2016 : +1,7 % après +4,7 % en 2015. Ce ralentissement provient en partie de la CVAE, mais surtout de la taxe d'habitation, dont les produits progressent seulement de 0,4 %, après +5,5 % en 2015. En effet, une partie de l'exonération de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste avait été supprimée en 2015, tirant les bases et donc les produits à la hausse, puis a été réintroduite en 2016 (*voir annexe 8 pour plus de détails*). De fait, la croissance des taxes ménages perçues par le secteur communal en 2016 est essentiellement due à un effet taux. Pour autant, ces effets taux sont plutôt plus faibles que lors des cycles municipaux précédents.

S'agissant des impôts économiques (CFE, CVAE, IFR et TASCOT), la principale recette est la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), qui augmente de 1,4 % (après +4,5 en 2015). Dans l'ensemble, les impôts économiques perçus par le secteur communal augmentent de +2,0 % (contre +4,0 % en 2015). Avec 54,7 Md€, les impôts locaux représentent 51,1 % des recettes de fonctionnement alors que cette part n'était que de 50,0 % en 2015.

Quant aux autres impôts et taxes, ils progressent de 3,0 %, grâce notamment à la hausse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçues par les communes (+6,2 % pour les montants recouverts, Au total, la baisse des recettes de fonctionnement étant plus prononcée que celle des dépenses, l'épargne brute du secteur communal diminue en 2016 (-1,7 %, après +5,0 % en 2015) et s'établit à 15,9 M€.

Léger recul de l'investissement

Les dépenses d'investissement du secteur communal (hors remboursements de dette) avaient fortement baissé en 2014 et 2015 (respectivement -12,0 % et -11,4 %). En 2016, elles diminuent encore, contrairement à ce que laisserait présager un cycle électoral « classique » (hausse la deuxième année après les élections, cf. graphique). À l'échelle des diminutions précédentes, ce repli s'apparente néanmoins à une forme de stabilisation : -0,6 % pour un montant de 27,3 Md€. Cette stabilisation se retrouve dans les dépenses d'équipement (-0,3 %) tandis que sur les subventions d'équipement versées progressent de 3,2 % (après -10,6 % en 2015). En revanche, le net repli des dépenses d'investissement se poursuit du côté des budgets annexes du bloc communal (cf. annexe 2B).

En 2016, les dépenses d'investissement, hors remboursements de dette, du bloc communal représentent 60,1 % de l'investissement global des collectivités locales, proportion en hausse de 1,4 point par rapport à 2015. En 2016, les dépenses d'équipement représentent 82,9 % des dépenses

d'investissement du secteur communal (contre 82,6 % en 2015) : 88,9 % des dépenses d'investissement des communes et 68,5 % des dépenses d'investissement des groupements. La diminution des dépenses d'investissement en 2016 est plus forte pour les groupements à fiscalité propre (-1,8 %), tandis que l'investissement des communes se stabilise (-0,2 %). Pour ces dernières, la diminution ne concerne que celles de plus de 10 000 habitants ; les dépenses d'investissement enregistrent la plus forte baisse chez les communes de plus de 100 000 habitants (-4,4 %). À l'inverse, les communes de 2 000 à 5 000 habitants affichent une nette reprise des investissements réalisés

Un moindre recours à l'emprunt pour financer l'exercice

En 2016, les recettes d'investissement du secteur communal, hors emprunts, diminuent de 9,2 %. Cette baisse est en partie le contrecoup de la mise en oeuvre du dispositif de préfinancement du FCTVA en 2015, qui avait permis aux recettes d'investissement de progresser en 2015 (+1,1 %), mais dont les montants avancés ont vocation à être remboursés en 2016 et 2017. Cependant, la baisse affecte également les autres composantes des recettes d'investissement : FCTVA (-10,7 %), et autres dotations et subventions d'investissement reçues (-6,6 %).

Malgré une épargne brute et des recettes d'investissement en baisse, le secteur communal dégage une capacité de financement de 1,86 Md€, après 3,3 Md€ en 2015. Cette donnée agrégée cache cependant des situations contrastées, avec une capacité de financement de 1,94 Md€ pour les communes mais un besoin de financement de 0,08 Md€ pour les groupements à fiscalité propre. Parmi les communes, la situation varie selon la taille : comme en 2015, les communes de 100 000 habitants et plus ont un besoin de financement (-0,7 Md€ après -0,2 Md€ en 2015) tandis que les autres strates de communes dégagent une capacité de financement, pour un total de 2,6 Md€. Cette situation se traduit à la fois par une augmentation du fonds de roulement du secteur communal (+1,4 Md€) et un flux net de dette négatif (-420 M€). Compte-tenu de la baisse des recettes de fonctionnement, le taux d'endettement (dette/recettes de fonctionnement) augmente de 1,3 point pour atteindre 83,0 % en 2016.

2017 : reprise des recettes de fonctionnement malgré la baisse des dotations de l'Etat

Au 1^{er} janvier 2017, la France compte 35 416 communes, suite à la mise en place de 200 communes nouvelles regroupant 670 anciennes communes. On compte également 1 266 groupements à fiscalité propre, contre 2 062 début 2016. Cette forte diminution est la conséquence d'un vaste mouvement de fusions, résultant de la mise en oeuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe. La baisse se concentre sur les communautés de communes (-824 groupements), tandis que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération sont plus nombreuses qu'en 2016 (*voir annexe 6*). Ces modifications importantes de la carte intercommunale rendent difficile l'analyse des évolutions entre 2016 et 2017 sur les finances des groupements à fiscalité propre. Pour les communes, l'analyse des budgets primitifs fournis par la DGFIP, et disponibles pour une partie des communes, montre que les dépenses de fonctionnement pourraient diminuer à nouveau de façon modérée en 2017. Cette modération concernerait essentiellement les dépenses d'intervention ; à l'inverse, les frais de personnel pourraient progresser en 2017, après la stabilité enregistrée en 2016.

En 2017, les recettes de fonctionnement du bloc communal pourraient retrouver une croissance positive. Elles sont marquées par la baisse des dotations de l'État au titre de la contribution au redressement des finances publiques; cet impact est cependant moins fort que lors des deux années précédentes car l'effort demandé est divisé par deux. Les attributions de péréquation et de compensations fiscales devraient croître suite à l'augmentation des compensations d'exonérations de la taxe d'habitation de 541 M€, en lien avec les exonérations pour personnes modestes qui avaient été supprimées en 2015 et réintroduites en 2016.

Au sein du bloc communal, la répartition de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) s'est effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Au total, l'effort demandé s'élève à 1 035 M€, dont 70 % pour les communes (soit 725 M€) et 30 % pour les groupements à fiscalité propre (soit 310,5 M€). La DGF des communes atteint ainsi 11,7 Md€ et celle des groupements

à fiscalité propre 6,6 Md€. Dans ce contexte, les dotations de péréquation communale sont renforcées (*voir annexe 9*). Par ailleurs, s'agissant de la péréquation horizontale, le FPIC est maintenu à 1,0 Md€ et le FSRIF est augmenté de 20 M€. Les impôts locaux perçus par le bloc communal pourraient être à nouveau peu dynamiques en 2017, en raison notamment de la revalorisation plus limitée des valeurs locatives (0,4 % de revalorisation des valeurs locatives cadastrales). Parmi les taxes ménages, la taxe d'habitation devrait cependant gagner en dynamisme, après la faible progression de 2016 du fait de bases un peu mieux orientées. Par ailleurs, la CVAE devrait progresser de 4 % (après +1,4 % en 2016). Enfin, les DMTO, soutenues par un marché immobilier favorable, devraient aussi avoir une croissance dynamique en 2017.

Les budgets primitifs des communes prévoient en 2017 une reprise des dépenses d'investissement, ce qui serait cohérent avec les effets habituels du cycle électoral.